

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU CCAS DE SÈVREMOINE Séance du lundi 22 juin 2026

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 049-200054435-20260622-2026_037-BF



SÈVREMOINE CCAS

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 9
Nombre de membres présents : 6
Date de la convocation : mercredi 17 juin 2026

Délibération n° : 2026-037

Le lundi 22 juin deux mille vingt-six, à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SÈVREMOINE s'est réuni, à St Macaire en Mauges, à la Résidence Autonomie Avresne, Allée de l'Avresne, sous la Présidence de Christelle Dupuis, Vice-Présidente du CCAS.

Membres présents (6) : Christelle Dupuis, Cécile Fleurance, Annie Naud, Elizabeth Pouplard, Nadège Séchet, Isabelle Suteau.

Membres excusés n'ayant pas donné de délégation de vote (3) : Philippe Brin, Richard Cesbron, Valérie Godineau

Membre absent ayant donné une délégation de vote (0) :

Absent	Délégation de vote à

Secrétaire de séance : Cécile Fleurance

Budget Principal CCAS_compte administratif 2025

Rapporteur : Christelle Dupuis, Vice-Présidente du CCAS

Pièces jointes :

- Compte administratif 2025 CCAS
- Compte de gestion 2025 CCAS

EXPOSÉ DES MOTIFS

En application de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président ou le Vice-Président du CCAS présente le compte administratif, mais il ne peut ni présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné le compte administratif, ni participer au vote.

La loi oblige de voter le compte de gestion avant d'adopter le compte administratif correspondant.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Prévu	427 776,42 €	Prévu	202 217,27 €
Réalisé	314 228,74 €	Réalisé	197 510,90 €
Soit	73%	Soit	98%
Résultat de fonctionnement N		-116 717,84 €	
Résultat cumulé de la section de fonctionnement N-1		225 559,15 €	
Résultat de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement		108 841,31 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Prévu	8 444,94 €	Prévu	4 617,33 €
Réalisé	- €	Réalisé	3 970,45 €
Soit	0%	Soit	86%
Résultat d'investissement N		3 970,45 €	
Résultat cumulé de la section d'investissement N-1		3 827,61 €	
Résultat d'investissement reporté à la section d'investissement		7 798,06 €	

Fonctionnement :**Les principales dépenses :**

- Ressources humaines : facture de refacturation Commune / CCAS (3 agents mis à disposition) : environ 116 000 €
- Participation au FSL
- Aides diverses accordées par le CCAS

La principale recette :

- La subvention de la Commune : 191 800 € (sur 201 000 de recettes)

Investissement :**La principale dépense :**

- Travaux suite incendie de novembre 2022 : appartement 3 de la Résidence Autonomie Les Mimosas

La principale recette :

- Le remboursement des dettes locataires

DELIBERATION

VU le Code de l'Action Sociale et notamment les articles L123-4 et suivants,

VU l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

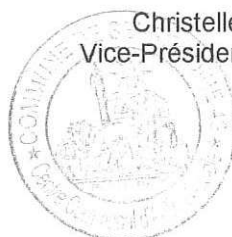
VU le compte de gestion 2025 du budget principal CCAS établi par le receveur municipal

CONSIDERANT la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2025 du budget principal CCAS.

Copie certifiée conforme au registre dûment signé.



Christelle Dupuis
Vice-Présidente du CCAS